

Plan de Développement Local

Commune urbaine Martil



juillet 2006

Sommaire

Introduction

I- Portait de la ville de Martil

- 1.1 Une position géographique privilégiée
- 1.2 Un cadre physique favorable
- 1.3 Profil démographique : Démographie galopante
- 1.4 Diversité perdue de l'activité économique,
- 1.5 Rôle limité de la société civile
- 1.6 Dynamique touristique
- 1.7 Chômage et extension de la pauvreté, menaces pour la cohésion sociale
- 1.8 L'université : Potentiel scientifique non exploité
- 1.9 Contraintes physiques et environnementales
- 1.10 Dynamique des acteurs : un mouvement et des rôles à consolider
- 1.11 Infrastructures et transport
- 1.12 Martil dans son environnement régional prometteur
- 1.13 Déficits en termes d'image et insuffisances au niveau du marketing territorial
- 1.14 Extension urbaine soutenue

II- Les invariants du plan de développement local de Martil

- 2.1 Eléments introductifs
- 2.2. Requalification de la ville et sa mise a niveau
- 2.3. Les bases stratégiques du redressement des tissus urbains :

III- Objectifs stratégiques et axes prioritaires du plan d'action

- Objectif n° 1 : La création d'une zone nouvelle d'urbanisation de 1500 hectares
- *Mesures*
 - *Actions programmées*
- Objectif n° 2 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir le développement humain
- *Mesures*
 - *Actions programmées*
- Objectif n° 3 : Le secteur du tourisme comme locomotive
- *Mesures*
 - *Actions programmées*
- Objectif n° 4 : La diversification des activités économiques et la promotion de l'emploi
- *Mesures*
 - *Actions programmées*
- Objectif n° 5 : L'environnement comme facteur d'attraction
- *Mesures*
 - *Actions programmées*
- Le projet de réhabilitation et d'aménagement de l'oued Martil**
- *Mesures*
 - *Actions programmées*
- Objectif n° 6 : Qualification de l'espace urbain
- *Mesures*
 - *Actions programmées*
- Objectif n° 7 : Voirie circulation et parking
- *Mesures*
 - *Actions programmées*
- Objectif n° 8 : la mise en œuvre du plan de redressement et de relance du littoral
- *Mesures*
 - *Actions programmées*
- Objectif n° 9 : L'épuration foncière et la gestion rationnelle de la réserve publique
- *Mesures*
 - *Actions programmées*
- Objectif n° 10 : Le plan vert de la ville de Martil et de son littoral
- *Mesures*
 - *Actions programmées*
- Objectif n° 11 : Gestion et finances locales
- *Mesures*
 - *Actions programmées*
- Objectif n° 12 : Les mesures institutionnelle et fiscales d'accompagnement
- *Mesures*
 - *Actions programmées*

IV- Programme de développement local du conseil communal de Martil

V- Le cadre de mise en œuvre

VI- Conclusions

Introduction

Le présent rapport constitue la synthèse des résultats de concertations au niveau locale pour l'élaboration du projet de plan de développement local de Martil.

Ce travail, qui représente une base de propositions d'actions et de décision partagée en faveur du développement local, il représente l'engagement des acteurs locaux à se mobiliser dans le cadre de structures collectives, conformément au plan de développement local de la ville de Martil.

A partir d'un diagnostic, le PDL est un plan d'action et donne à la commune un cadre de cohérence des différentes actions qu'elle engage.

A ce titre, il doit assumer un rôle véritable de plan de développement local.

Le PDL est pour les élus un document plus exigeant, plus riche et plus prospectif. Elaborés et révisés dans le cadre d'une concertation systématique, il doit être plus explicite en terme de stratégie opérationnelle et de mise en œuvre.

Le projet «du plan de développement local » s'inscrit dans le cadre de la SDV, qui est un programme a pour but général de renforcer les collectivité locale dans leur mission. C'est un Programme qui doit être conçu et mis en œuvre de façon concertée entre les principaux acteurs locaux. Il comporte les composantes suivantes :

- la composante développement local
- la composante développement économique
- la composante développement institutionnel

le Forum urbain Maroc se chargera de couvrir l'ensembles des communes urbaines par le plan de développement local mis en place dans le cadre de la SDV, les objectif généraux et la promotion d'un développement local où l'administration, les élus et les habitants se concertent pour la réalisation d'actions communes.

Mobiliser les acteurs locaux pour mieux s'engager dans le processus de développement de leur ville, mieux prendre conscience des enjeux multidimensionnels et notamment ceux de type économique, social et environnemental et engager une réflexion collective sur les dysfonctionnements et les problèmes de la ville, fixer les priorités d'action, telle est la deuxième ambition de ce document.

Le Maroc a engagé un ensemble de réformes pour mettre à niveau son économie et créer un environnement favorable au développement et à la mise en valeur des potentialités du pays. Tout récemment, l'Initiative Nationale de Développement Humain souligne la nécessité d'intégrer le développement des ressources humaines comme composante du développement durable.

C'est ainsi que dans la foulée des réformes économiques, sociales, financières et institutionnelles, la promotion de la collectivité locale comme acteur de développement offre de grandes opportunités pour la promotion des différentes entités décentralisées. Cette nouvelle étape dans la consolidation de la décentralisation a été franchie avec les dispositions de la nouvelle charte communale.

Ainsi, sous la pression des nouvelles donnes de l'économie et de la société, l'espace local apparaît, de plus en plus, comme le cadre adéquat d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies de développement économique et social, de planification et d'aménagement du territoire.

Dans ce nouveau dispositif la ville, levier du développement territorial, occupe une place centrale et doit assumer des fonctions essentielles :

- * Economiquement, la ville, centre de production des richesses et de réseaux d'échanges, est également l'espace privilégié où se concrétisent les processus de mise à niveau, les ajustements nécessaires et les innovations.
- * Socialement, en contribuant à la mise en place de programmes de développement dont certains sont ciblés sur les besoins de base de la population, en aidant à la recherche de solutions pertinentes pour les problèmes de l'emploi, de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, elle améliore l'immunité de l'économie nationale.
- * Politiquement enfin, c'est en ville que s'élabore le projet de développement du territoire.

Dans ce contexte général, le plan de développement local de la ville de Martil, outil de planification et de programmation se réfère aux résultats du diagnostic établi dans le cadre du S.D.V. du Grand Tétouan. Le PDL vise les objectifs suivants :

- faire le point sur la situation du développement de la ville de Martil.
- Proposer des orientations stratégiques dans le cadre d'une vision de développement de la ville dans son environnement.
- Fixer des axes prioritaires pour l'action et orienter l'utilisation des ressources
- Mobiliser les citoyens autour d'objectifs clairs de développement.
- Donner aux opérateurs publics et privés une visibilité en matière d'actions d'investissement à engager à court, moyen et long terme.

Fondé sur une approche globale et intégrée le plan de développement local de Martil se présente comme un projet collectif, dans le cadre d'une vision partagée pour planifier le devenir de notre cité et améliorer le bien être des citoyens.

I/- PORTRAIT DE LA VILLE DE MARTIL

1-1- une position géographique privilégiée

La commune urbaine de Martil s'étend sur une superficie de 33,50 km², soit 1,03% du total de la province et 4,31% de sa population.

Son périmètre a connu une extension importante, par l'intégration du village touristique Cabo Negro et le versant sud de la colline boisée Taïfor, le golf et sa zone de touristique ainsi que et des terrains agricoles à l'ouest jusqu'à la route de Sebta. Elle a par contre, perdu la zone industrielle qui fait actuellement partie de Tétouan.

La commune est limitée par la mer à l'Est, les municipalités de Mdiq et Tétouan, les communes rurales El Malalyienne et Azla. Son territoire abrite la ville de Martil, un village touristique important (Cabo Negro) et de petites agglomérations (Foum El Oullek, Mahjour, Souani).

La topographie se caractérise par deux unités distinctes :

La plaine de Martil d'un millier d'hectares, presque entièrement au niveau de la mer.

Les collines Kodiat Taïfor, avec des pentes de 25-30%, un point culminant à 332m.

Le contact avec la mer est constitué de falaises ou de longues et larges plages sablonneuses.

Le climat, sous la double influence maritime de la Méditerranée et l'Atlantique, se caractérise par des étés doux ensoleillés, des hivers tempérés humides et des vents assez fréquents (surtout le chergui ou vent d'Est). La température varie entre 25 et 10c, et la moyenne des précipitations est de 760mm par an

1-2- Un cadre physique favorable

Le territoire de la commune Martil fait partie du littoral de Tétouan, qui constitue le meilleur tronçon de la côte méditerranéenne Nord du Maroc. Un linéaire de près de 50km d'eau claire et plages sablonneuses avec comme seule interruption la colline boisée de Koudiat Taïfor.

Un décor de montagne (la dorsale calcaire) entoure cet ensemble, offrant une variation de paysages et d'attrait et des possibilités de chasse et de randonnées.

Cette situation a permis, dès la fin des années 60, l'installation d'unités d'aménagement touristiques et projets divers, dont certains de renommé, avec marinas et autres équipements d'accompagnement.

Martil dispose en plus de l'atout particulier de la présence, dans ce paysage, d'une petite plaine.

Ainsi, les attrait paysagers, la qualité des plages, et la présence d'équipements touristiques importants, permettent, en plus du tourisme balnéaire prédominant, la possibilité de développer l'écotourisme sur les sites d'intérêt écologique (Koudiat Taïfor ou massif de Cabo Negro, lagune Smir..) et un tourisme de découverte du monde marin, de croisière de visite le long de la côte et de pêche.

1-3- Profil démographique : Démographie galopante

Martil compte actuellement une population de près de 39.011 habitants, soit près de 50% de plus que lors du dernier recensement de 1994 ; Le taux de croissance annuelle a été de 4.65% environ.

Ainsi cette ville domicilie près de 5% de la population de la province de Tétouan et plus de 7% de sa population urbaine (respectivement 4,31% et 6,30%).

Parmi quelques caractéristiques démographiques et sociales :

Une taille moyenne des ménages 4,82 ;

Plus de 35% de la population a moins de 15 ans, 60% entre 15 et 60 et 5% plus de 60 ans ;
Près de 40% sont célibataires, pour 55% de mariés ;
Le taux de scolarisation dépasse 80%, l'analphabétisme touche 38% (52% de femmes) ;
Le taux d'activité est de 35%, le chômage atteint 16,50% ;
Les salariés constituent 71% des actifs occupés, les indépendants près de 20%.

1-4- Diversité perdue de l'activité économique,

▪ Base socio-économique

La croissance démographique à Martil ne s'est pas accompagnée, ces dernières années, de création d'emplois en nombre suffisant, ce qui a engendré un fort taux de chômage. Le nombre de demandeurs d'emploi est estimé actuellement à près de 32% de la population active effective ou 10% de la population totale.

Le revenu moyen déclaré est de 2.480 DH par mois et par ménage, dont près de 68% est consacré aux dépenses d'alimentation et 22% au loyer et/ou à l'entretien du logement. La capacité d'épargne des ménages est donc très faible.

▪ La Pêche

Le secteur de la pêche, bien que pas stratégique et peu prometteur dans la zone, reste un secteur important pour la diversification de la production et des sources d'emploi. Il constitue en plus son apport économique non négligeable, un trait de culture pour les habitants, imprégnant notamment leurs habitudes culinaires.

Le déversement en mer des eaux usées sans aucun traitement est à l'origine de la chute progressive des prises et des restrictions, voire interdictions, de pêche de certaines espèces (mollusques) dans la zone, par le ministère des pêches.

Le manque d'un port de pêche et des équipements d'accompagnement est un autre facteur limitatif au développement du secteur.

Pourtant un premier projet de port avait été engagé au début des années 90, dans le cadre d'un accord d'échange avec la Roumanie, les travaux sont interrompus depuis 1996.

Récemment, le ministère des pêches a engagé des travaux pour la création d'un point de débarquement aménagé, moins ambitieux que l'ancien projet comportant une digue.

▪ L'agriculture

La plaine de Martil, longtemps connue pour sa production de légumes frais très appréciés de la population de la région, est en constante régression sous l'effet de la pression de l'urbanisation, aussi bien d'utilisation touristique qu'immobilière et principalement non réglementaire.

La réduction progressive de la surface agricole (plus de 2400 ha dans les années 70, soit 70% du territoire actuel de la commune), et à peine un millier d'ha actuellement), se répercute évidemment sur la quantité de la production et le taux d'activité dans le secteur. Elle transforme également le paysage et nuie à l'environnement.

La répartition de son utilisation selon les types de cultures était, selon le recensement général agricole de 1996, de 423 ha en céréales, 200 ha en légumineuse et cultures maraîchères, 446 en fourrage, 17 en plantes fruitières et 446 en jachère.

Pour l'élevage, le recensement dénombre un cheptel de 3475 têtes dont les deux tiers de bovins.

C'est l'élevage intensif de bovins (production du lait) qui connaît une certaine progression, encouragé par la proximité d'une coopérative laitière dynamique. Les unités de poulets de poules pondeuses sont également présentes dans la zone.

▪ **Les activités de commerce et service**

L'activité dominante est le commerce (près de 60%), suivie par les services (33% environ). L'artisanat et l'industrie n'occupent dans la structure de l'emploi dans la commune qu'un très faible taux.

1-5- Rôle limité de la société civile

Martil compte actuellement plus de 70 associations dont seulement une dizaine active et travaille permanent. Ces associations touchent divers secteurs et pôles d'intérêt :

- Culturelles : Cinéma, Théâtre ;
- De Parents d'Elèves ;
- Corporatistes : les pêcheurs, les commerçants de différents marchés, agriculture et autres ;
- De Développement Global : Mountada Chamal, Moubadarat ;
- Sportives ;
- Environnement ;
- De Femmes et enfant ;
- Les jeunes au chômage ;
- Œuvres sociales ;
- Associations de quartiers.

Il existe une coordination entre ces associations qui a initié certaines actions sans grande réussite (organisation d'un festival en été..).

La grande majorité de ces associations ne dispose pas d'un local, donc sans moyens matériels, et compte essentiellement sur la participation de ses membres.

Globalement l'activité de la majorité de ces associations reste limitée ; Elle dépend principalement du dynamisme de leurs membres, du degré de leur engagement et leur compétence ; A ce propos des stages de formation leur seront d'un grand secours.

Par ailleurs, l'aspect matériel est également primordial dans le travail associatif ; une aide substantielle aux plus performants peut aider au démarrage (pourcentage du budget de la commune).

L'importance du rôle des acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement n'est plus à démontrer. S'agissant des acteurs locaux, c'est à dire du leadership local, constitué des représentants régionaux de l'état, des instances élues, des opérateurs économiques, de la société civile et des instituts de formation et de recherche, leur collaboration dans le processus de développement de la ville est non seulement souhaité mais incontournable et la qualité de cette collaboration prédétermine les chances de succès de tout projet ou initiative.

Il n'en reste pas moins vrai que plusieurs écueils et handicaps se dressent encore devant une implication complète et efficace des acteurs locaux dans les projets de développement de la ville :

La société civile, acteur clé et émergent, doit être mieux structurée et surtout renforcée pour gagner en synergie et professionnalisme ;

La coordination des interventions dans le cadre d'une stratégie de ville reste encore insuffisante et les approches sectorielles sont encore dominantes.

- L'information de type transversale qui peut fonder une stratégie de ville reste encore déficitaire malgré les efforts fournis notamment dans le cadre de la SDV du Grand Tétouan.
- L'approche participative, la promotion du partenariat et du « réseautage » ne relèvent pas encore de la culture locale dominante.

- Le potentiel que représente l'université en termes de formation et de recherche n'est pas suffisamment valorisé et cette institution, qui doit être renforcée par la création de nouveaux établissements, n'est pas suffisamment insérée dans son environnement.

1-6- Dynamique touristique

Durant les vingt dernières années, la base économique de Martil a certainement évolué par le fait d'abord du dernier découpage administratif de 1992, intégrant d'importantes structures touristiques et de vastes zones agricoles mais détachant la seule zone industrielle de la région.

Par ce nouveau découpage, Martil se voit renforcé en capacités d'accueil touristiques avec des structures importantes telles que le Golf, le Club Med et le millier d'appartements et résidences touristiques du vieux village et ses extensions.

Cet apport constitue également un rééquilibrage dans le type et niveau de standing, Martil étant connue généralement pour son tourisme populaire et de masse, presque exclusivement national (à dominante chez l'habitant).

A l'intérieur du périmètre de la ville elle-même, de nombreux projets à caractère touristique ou résidentiel de taille importante, sont venus renforcer le secteur et ses structures d'accueil (Chams, Cités Jardins...).

1.6.1 Le Tourisme comme locomotive

La commune abrite actuellement, un total de 500 chambres d'hôtel, toutes catégories et 1900 résidences touristiques (appartements, chalets, villas). D'autres sont en projet et concernent une centaine de chambres d'hôtel et quelques 700 résidences (appartements villas..).

Par ailleurs, trois campings existent à Martil, dont un « Al Boustane » bien équipé, avec restaurant piscine et plantation, le camping Municipal sur 3 ha mais d'équipement très moyen et le troisième médiocre, à proximité de l'oued El Maleh.

Ainsi, et malgré le grand problème de la saisonnalité qui réduit énormément la création d'emplois permanents, et malgré le manque en équipements d'animation, le secteur du tourisme connaît une réelle dynamique de développement, principalement au niveau des structures d'accueil vastes et variées. Il reste ainsi le principal secteur dynamique et vecteur du développement futur.

Le tourisme de masse implique plusieurs effets sur le fonctionnement et l'économie de la ville :

- Promotion de l'activité d'hébergement chez l'habitant ;
- Difficultés de circulation et de stationnement ;
- Développement des activités saisonnières ;
- De fortes demandes en divers services et produits de consommation.

1-7- Chômage et extension de la pauvreté, menaces pour la cohésion sociale

La progression des besoins sociaux induite par la croissance démographique associée à une urbanisation non maîtrisée et une économie locale aux capacités d'intégration limitées a généré les phénomènes de chômage, de pauvreté, de précarité et de marginalisation sociale.

L'extension de la pauvreté, se localisant principalement dans les quartiers périphériques et les tissus anciens, s'est traduite par un relâchement voire même une rupture dans la chaîne de la cohésion sociale. La cohésion sociale, axe structurant du développement humain durable, est considérée pourtant comme condition sine qua non de compétitivité et d'amélioration de la productivité.

En effet, malgré les efforts qui ont été consentis jusqu'à présent, l'habitat insalubre demeure un des points noirs de la ville et se développe le long des deux rives de l'oued Martil, confisquant les espaces et rendant difficile tout développement urbanistique cohérent de la ville.

Cette prolifération d'habitat insalubre, liée en grande partie à l'arrivée massive de migrants ruraux, s'accompagne d'une aggravation des phénomènes de pauvreté et de précarité.

1-8- L'université : Potentiel scientifique non exploité

Martil abrite une faculté des lettres, une annexe de la faculté de droit, une école normale supérieure ENS, ainsi que le siège du rectorat.

Le noyau universitaire a démarré en 1982 avec quelques départements dépendants de l'université de Fès, il a ensuite évolué pour comprendre une faculté des lettres indépendante puis une annexe de la faculté de droit au début de l'année universitaire 2002-2003.

Cependant, faute d'équipements nécessaires (résidences, réfectoires, bibliothèques et autres équipements d'animation), ainsi que par manque d'une vision d'intégration aux préoccupations de la cité, celle-ci ne tire pas un profit réel de l'existence de l'université en son sein.

La participation du secteur privé au niveau de l'équipement universitaire peu être efficace (résidences, restaurants...).

Au niveau de la recherche, un partenariat multi sectoriel (Administration, Collectivité, secteur privé) sera bénéfique à tout le monde et notamment à la municipalité de Martil.

- Le pourcentage des étudiantes dépasse 50% du total des inscrits (depuis 12 ans) ;
- L'annexe de la faculté de droit, créé à Martil augmente les effectifs et les équipements, 1200 étudiants, 16 professeurs, 6 fonctionnaires, 6 amphithéâtres, 10 salles de TD ;
- Martil abrite en 2002-2005 plus de 40% des inscrits de l'Université Abdelmalek Saadi.

1-9- Contraintes physiques et environnementales

Deux contraintes physiques majeures à l'urbanisation sont à prendre en considération, il s'agit :

D'une part de la nature friable des sols et les très faibles pentes du terrain, ce qui engendre des problèmes techniques importants pour l'assainissement ;

D'autre part, les débordements de l'oued Martil et oued El Maleh qui occasionne, en période de crues, des inondations et des zones marécageuses.

Ces deux contraintes ne constituent pas des obstacles insurmontables pour la viabilisation des terrains, qui nécessite des moyens conséquents.

L'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones est donc conditionnée par la réalisation d'un assainissement opérationnel, et une protection adaptée des berges des oueds, pour éviter les risques de débordement.

Par ailleurs, les vents qui sont fréquents à Martil, et principalement le vent d'Est, peuvent être considérés comme une gêne du développement touristique et cause de sa saisonnalité. Des systèmes de protection ou brises vents, sont à encourager dans les projets d'une certaine importance.

L'environnement dans ses différentes dimensions est toujours évoquée dans études et analyses sur Martil, comme un problème majeur, une entrave au développement global alors que, pris en charge, il peut être un atout ou facteur d'attraction. Parmi les aspects négatifs liés à l'environnement :

- L'assainissement : faiblesse de la collecte et surtout absence de traitement ;
- Le bras mort de O. Martil et lagune de O. Maleh : dépotoirs déversoirs pour ordures et eaux vannes ;
- La quasi absence d'espaces verts et jardins publics et la rareté de rues plantées d'arbres ;
- La régression continue de l'espace agricole, avec en plus la contamination de la nappe qui l'irrigue ;
- Le système de ramassage des ordures ménagères : très en deçà des demandes ;
- Les autorisations généreuses pour l'extraction des sables, de différentes formes ;
- Les rejets de certaines unités situées hors du territoire Martil (COLAINORD, zone industrielle).

Pour le réseau d'assainissement, bien que loin d'être généralisé et largement vétuste, avec de nombreuses fosses mal entretenues et des caniveaux à ciel ouvert, des efforts importants sont en cours par Amendis pour relever le niveau et pallier aux manques (voire chap. infrastructures).

Le problème du traitement reste entier puisqu'en attendant sa résolution (non encore programmée), tout se jette en mer qui constitue la principale richesse de Martil et source de son attraction.

Concernant "le bras mort", et contrairement à l'idée répondeur de le combler, il serait plus judicieux de le garder comme plan d'eau avec l'arrêt de déversement d'eaux usées dedans et son assainissement chimique et mécanique (ailleurs on dépense beaucoup pour faire une réalisation semblable).

Martil, est exposée aux risques d'inondations par les eaux pluviales, risque auquel s'ajoute celui d'inondation par les crues de l'oued Martil. Le développement de l'urbanisation avec ses formes formelle et surtout informelle s'est fait au détriment de la préservation du réseau hydrographique servant notamment à évacuer les eaux pluviales. Le patrimoine que constituent les fossés, les oueds (lits majeur et mineur) et autres thalwegs a été à maints endroits comblé pour construire des routes et des maisons

1-10- Infrastructures et transport

▪ L'assainissement

A Martil, la topographie et de la nature des sols ne permettent pas un assainissement facile par système classique ou gravitation.

Alors que les réseaux existants répondent à des problèmes ponctuels et localisés, la plupart des logements sont assainis par fosses sceptiques et puits perdus. Les nouveaux lotissements autorisés sont dotés d'un réseau souvent sans raccordement final.

Devant cette situation assez critique, et dans un contexte de forte extension de l'urbanisation et l'essor du tourisme dans le centre, la RDE (puis actuellement Amendis) avait pris en charge l'étude et la réalisation du réseau primaire, et l'extension ou le renforcement de l'existant.

Ainsi, par rapport au programme d'Amendis pour l'assainissement dans tous les centres urbains de la Province, établi à quelques 106 M DH, Martil est concerné pour plus de 40 MDH (39% alors qu'elle ne représente que 7% de sa population).

Ce programme comprend pour Martil :

- L'extension du réseau sur 700ml et 5450ml dans les quartiers Aghras, Catalan, Rmilat, Sakiat Défel... ;

- L'équipement de quartiers sur 10950ml (Lotissements Qods, El Oued, Ahrek et station de pompage) ;

- L'extension du réseau d'eau pluviale (bassin Diza 200 ml)

Le renforcement du réseau dans certains quartiers sur 6350 ml (Catalan, Sakiat Dfel..).

En plus du renouvellement de la station de pompage de Diza, de l'entretien et curage et grosses réparations (lotissements Hajoui et Tazghiti).

Ces efforts particuliers à Martil, correspondent à une situation des plus défailtantes, dans un site sensible, ou une dégradation avancée de l'environnement est synonyme d'une agonie sur le plan économique...

Mais ces efforts, au niveau du « ramassage », extension et renouvellement du réseau, ne cachent pas l'énorme problème que constitue l'absence de traitement et qui continue à peser sur la ville et menacer son avenir.

▪ **L'eau potable**

Avant le barrage Smir, Martil était alimenté à partir de quatre ressources : le barrage Nakhla (d'une capacité de stockage d'environ 7 millions de m³ en 1990, réduites depuis par l'envasement), les sources Yarghist et de Torreta et les 3 forages de Tamouda (d'un débit total de quelques 100 l/s en été).

La production annuelle totale a été d'un peu plus 18 M de m³ en 1990 pour la zone de Tétouan – Martil, avec une production moyenne par jour de 50194m³ (578l/s).

Le barrage Smir, a permis de régulariser 17 millions de m³ par an pour couvrir les besoins en eau potable de toute la côte. De ce fait, l'alimentation de Martil en eau potable ne pose pas problème à moyen terme.

- La conduite de liaison Martil – El Mallalyene sur 970 ml en DN 315
- La conduite de liaison Taïfor – Cabo Négro sur 2300 ml en DN 400 ;
- Le renforcement de conduites sur 600 ml ;
- Des renouvellements et grosses réparations.

▪ **L'électricité**

L'alimentation générale de toute la zone de Tétouan – Martil se fait à partir de la connexion au réseau national de l'ONE qui alimente le poste d'Embarrado desservant les différents postes de transformation. Une ligne moyenne tension relie une douzaine de postes basse tension, alimentant l'ensemble du centre.

De manière générale, les installations existantes assurent à Martil une alimentation satisfaisante en terme de puissance. Cependant, la rénovation du réseau existant et les passages progressifs en B2 (220/380v) et en distribution souterraine restent nécessaires.

Le programme d'Amendis dans le secteur, concerne en 2003, sur un budget total de 3 747 915 DH :

- Le raccordement MT (quartiers Ahrek, Diza, F. Oullek, Rmilat, O. Maleh, Souani..);
- Le renforcement (Ahrek, Chbar, Diza, F. Oullek, Rmilat, O. Maleh, Aghrass, Souani, Karima) ;
- La réalisation de postes (Ahrek, Diza, F. Oullek, Rmilat, O. Maleh, lotsst Meriem) ;
- Compteurs et autres acquisitions et travaux.

▪ **Les déchets solides**

La collecte des ordures ménagères a connu une certaine amélioration depuis l'acquisition par la municipalité, début 2003, de quelques camions à benne tasseuse.

Mais la collecte est loin d'être généralisée à tous les quartiers, les zones d'habitat non réglementaires restent souvent les mal desservies à cause de la difficulté d'accessibilité.

Dans ces zones, il serait judicieux de recourir à des moyens plus adaptés (installations de bennes, charrette ou animaux de traits)

▪ **La circulation et transport**

Bien que la topographie et la nature des sols à Martil facilitent la réalisation de la voirie, celle-ci est globalement défectueuse ou dans un état de délabrement avancé, quand elle existe.

Ainsi, le niveau général du réseau existant est très en deçà des besoins d'une agglomération de plus de trente mille habitants et de surface urbanisée de plus de 500ha.

Au niveau des extensions, aucun axe nouveau n'a été ouvert depuis la grande réalisation qui constitue la corniche du début des années 90, si on exclut des petits tronçons sans grande importance.

Au niveau de l'entretien, les quelques voies revêtues qui existent sont souvent dans un état de dégradation, avec des nids de poules généralisés et à longueur d'année, des mauvais accotements ou trottoirs inexistant... Ailleurs, ce n'est que pistes ensablées, sans alignement ni revêtement.

Pourtant, la ville qui compte quelques 39.011h, reçoit en été des estivants estimés par centaines de milliers. C'est alors le calvaire pour circuler, stationner ou traverser le centre sur les 3 ou 4km (pouvant demander plus de 90 mn). Et pendant tout l'été, la même scène de voitures stationnant sur les trottoirs et des piétons déambulant sur la chaussée...

La circulation et le parking, surtout en été, peuvent être considérés comme le problème n°1 au niveau de l'organisation de l'espace à Martil. Il est amplifié sans cesse par l'extension anarchique de l'urbanisation.

A ce problème d'encombrement, des solutions à faible coût existent, consistant à l'ouverture de voies de dégagement ou contournement, prévues dans le PA et dont les couloirs sont sauvegardés.

Actuellement, un programme de renforcement - revêtement des axes importants est engagé. La première tranche d'un montant de 7,5 MDH est en cours, financée par un crédit FEC avec une participation de la commune et de la région.

En ce qui concerne le transport, Martil est desservie par plusieurs bus, dont le point de départ et d'arrivée est la ville de Tétouan (ce qui prive la ville de recettes importantes, par le manque d'une gare routière - terminus), une nouvelle ligne avec Fnideq, ainsi que de nombreux taxis pratiquant des prix réduits et constituant le moyen le plus fréquent et régulier.

1-11- Martil dans son environnement régional prometteur:

Cette région, dispose sur le plan physique de richesses exceptionnelles : (détroit, littoral méditerranéen et atlantique, montagnes, forêts naturelles et boisements), qui font l'attrait des d'estivants et permettent le développement de l'activité touristique.

Sur le plan économique, cette région connaît une mutation importante avec les grands équipements d'infrastructures, réalisés ou en travaux, des zones franches et d'activité économiques en cours de valorisation ou en projet...

Parmi ces infrastructures :
L'autoroute Tétouan Fnideq ;
La voie de liaison Tétouan Martil
Projet de brage sur l'oued Martil
La rocade méditerranéenne;

La structure actuelle des échanges et des réseaux entre villes du Grand Tétouan d'une part et entre Tétouan et son arrière pays d'autre part montre que Tétouan court le risque de perdre ce qui lui reste de son statut comme métropole régionale au profit d'autres villes nationales de l'intérieur.

Les grandes infrastructures en cours de réalisation dans la région, qui pourraient constituer un atout considérable pour promouvoir le niveau de développement de la ville, pourraient également jouer dans le sens d'une rupture entre Tétouan et son environnement.

1-12- Déficiences en termes d'image et insuffisances au niveau du marketing territorial

La communication autour de Martil et de ses potentialités reste insuffisante et l'image véhiculée se résume à présenter la ville comme espace d'estivage pour l'été,

1-13- Extension urbaine soutenue

Martil, était vers 1980 un village tranquille, avec des cabanes de pêcheurs en front de mer et quelques résidences secondaires pour les habitants de Tétouan (population fixe : 9000 h).

Durant les deux dernières décennies, le centre a connu un taux de croissance démographique des plus forts au Maroc, faisant passer la population de 9185 en 1982 à 39 011 actuellement.

Comme conséquence directe de cette dynamique démographique, une extension urbaine proportionnelle, au détriment de la plaine agricole limitrophe et de l'espace littoral.

Mais à Martil, l'urbanisation doit aussi compter les vastes superficies, support à la réalisation des résidences secondaires, qui absorbent une part importante des zones d'extension.

On estime ainsi à près de 300 nouvelles constructions réalisées chaque année depuis 1993, dont au moins 120 non réglementaires.

La densité dans la commune (appliqué au territoire actuel de 3350 ha) est passée de 160 h/km² en 1971, 270 h/km² en 1982, 700 h/km² en 1994 et 10.50 h/km² actuellement.

II/. LES INVARIABLES DU PLAN DE DEVELOPPEMENT LOCAL

2.1 Eléments introductifs

La relance de l'économie locale et urbaine est une stratégie qui vise la réalisation, simultanée, de plusieurs objectifs; notamment :

- la mobilisation et l'implication de l'ensemble des acteurs autour d'un projet global, intégré et durable de développement ;

- la création des conditions objectives de cohésion sociale par la réduction progressive des formes d'exclusion et de marginalité ;

- la durabilité du processus de développement par la lutte contre les diverses formes de dégradation et de régression des ressources (eau, forêt, plage, dunes, ressources halieutiques...) et valorisation des niches écologiques ;

- la qualification de l'espace et l'amélioration des économies d'agglomération et des échelles territoriales dans la perspective de renforcement des capacités compétitives de la ville et de sa zone d'influence, son pouvoir de rétention des agents dynamiques et de l'épargne et enfin la consolidation de sa capacité de drainage des investissements.

- Le développement de nouveaux outils et mécanismes de gestion de manière à impliquer les acteurs et les institutions pour créer les conditions de synergie et d'améliorer la rentabilité des politiques sectorielles (société de développement, fonds de développement ...).

- Le redressement, puis la relance des économies urbaine doivent s'inscrire dans la durée, avec la hiérarchisation des priorités et la distinction entre ce qui relève de la planification stratégique et à des actions à court et à très moyen terme.

2.2. Requalification de la ville et sa mise a niveau

Les questions de la requalification et la mise a niveau des villes se posent actuellement avec acuité vu leur étroite relation avec les défis du développement.

Les conditions du développement durable sont en relation réciproque avec les potentialités spatiales d'un territoire donné.

La ville constitue donc un des fondements du développement local et une composante principale dans le processus de la modernisation de l'économie et de la société. Sa requalification permettra de renforcer ses capacités compétitives et par conséquent qualifier ses fonctions capitales.

L'organisation spatiale se caractérise par :

- Les influences économiques, sociales et spatiales de Sebta sur toutes les composantes urbanistiques du grand Tétouan ;
- Le glissement de la population vers le littoral ;
- L'apparition des noyaux urbains à forte densité dans les zones périphériques de la ville.

Cette situation exerce une forte pression sur la ville. Elle aboutit à l'accroissement des dysfonctionnements, les principaux sont :

Des quartiers non restructurés surpeuplés
La détérioration des infrastructures ;
La faiblesse des services ;
La problématique de la mobilité et du transport ;
La faiblesse de la cohésion entre les composantes spatiales ;
L'absence des équipements d'intégration urbaine ;
La prédominance de la fonction résidentielle sur les autres fonctions de la ville.

Ces phénomènes engendrent la fragilité de l'image de la ville et l'oscillation de ses fonctions vitales. En général, la crise de la ville prend de grandes dimensions permanentes, ce qui engendre deux conséquences :

L'acuité des conséquences de cette crise sur les équilibres généraux de l'aménagement du territoire ;

La solution de la crise comme priorité stratégique du développement.

Ces éléments constituent le cadre référentiel adopté pour la définition des axes principaux de la mise à niveau de la commune urbaine de Martil.

En effet, et malgré la situation géographique privilégiée et stratégique de Martil et la qualité exceptionnelle de son paysage balnéaire associant mer et montagne, il convient de souligner certains aspects pénalisant l'activité touristique dans cette zone à savoir :

- La capacité fort limitée aux nationaux de la destination Martil qui n'atteint pas la masse critique permettant la visibilité de Martil à l'échelle internationale ;
- La saisonnalité extrêmement courte de l'activité touristique dans cette destination ;
- La prédominance d'approches immobilières orientées vers la résidence secondaire ;
- La multiplication des problèmes environnementaux liés à des infrastructures routières et d'assainissement incompatibles avec la vocation touristique de la zone.

Par ailleurs, Martil trouvera sa situation bouleversée par des projets d'envergure dans le cadre du développement socio-économique de la zone du Détroit dont notamment la réalisation de l'autoroute Fnidek-Tétouan, de la voie de contournement de Tétouan, de la rocade méditerranéenne, etc.

Aussi, la réalisation du complexe portuaire de Tanger Méditerranée et la constitution du bi-pôle régional économique et social articulé autour de l'axe Tanger Tétouan, aura des effets consécutifs qu'il serait impératif de prendre en considération dans la vision du développement touristique de cette destination en général et dans l'aménagement de son littoral en particulier.

Martil bénéficie d'une situation géographique stratégique et privilégiée et d'une qualité exceptionnelle de son paysage balnéaire associant mer et montagne et constituant un haut potentiel pour le développement touristique de la zone.

Le littoral de la commune de Martil a connu une première tentative de développement touristique à partir des années 60 avec la promotion d'unités touristiques à Cabo Negro et la création d'un golf. Cependant, depuis les années 1970, les développements hôteliers ont largement cédé le pas à une importante promotion immobilière à faible impact socio-économique sur la Région en induisant, entre

autres, une privatisation du littoral, une migration des flux touristiques internes vers le littoral Sud et orientation de ces flux vers une offre touristique non structurée.

Ce bilan s'explique par l'existence d'un ensemble de dysfonctionnements et d'handicaps dont souffre Martil et qui ne permettent pas l'émergence de la destination. Les principaux dysfonctionnements de Martil sont :

- L'absence de vision en terme de positionnement de la destination ;
- La capacité limitée de l'hébergement touristique commercialisable de la destination
- La dégradation relative du parc hôtelier et la gestion peu professionnelle de ce parc ;
- L'insuffisance voir même l'absence de l'animation pouvant permettre l'étalement de la saison et manque de diversification dans l'expérience offerte hors balnéaire (arrière pays, médinas, sport, loisirs, etc.) ;
- La saisonnalité extrêmement courte de l'activité touristique (50% de l'activité touristique est concentré sur deux mois par an : juillet/août).
- Le développement urbain non intégré du littoral Nord en terme de la qualité architecturale et urbanistique des projets «touristiques» nouvellement créés et de la nature des programmes réalisés ;
- L'incompatibilité des infrastructures, n'ayant pas suivi le développement de la zone, avec la vocation touristique de celle-ci et multiplication des problèmes environnementaux ;
- Les dysfonctionnements dans les points d'accès de la destination à savoir, un aéroport (Saniat Rmel) menacé par l'avancé de l'urbanisation et non apte à accueillir des flux touristiques importants .

Par ailleurs, et dans le cadre du développement socio-économique des provinces du nord du royaume, des projets d'envergure (port Tanger Med, auto route Tétouan port) sont entamés ou en cours d'étude et auront sans nul doute un impact positif sur le développement de Martil et induiront des effets qu'il faudrait prendre en considération dans l'approche du développement touristique de cette destination.

Par ailleurs, et dans le cadre du développement socio-économique de la commune de Martil, des projets d'envergure sont entamés ou en cours d'étude et auront sans nul doute un impact positif sur le développement de Martil et induiront des effets qu'il faudrait prendre en considération dans l'approche du développement de cette commune urbaine.

Cependant, il est nécessaire d'accompagner ces actions par un effort supplémentaire ayant pour objectif de palier aux dysfonctionnements de la commune de Martil afin de pouvoir la transformer en pôle de développement touristique et culturel. Cet effort devra porter essentiellement sur la mise a niveau de la commune urbaine de Martil.

2.3. Les bases stratégiques du redressement des tissus urbains :

Le redressement est une stratégie qui vise la réalisation de plusieurs objectifs simultanément, on peut citer entre autres :

La mobilisation et participation de tous les acteurs dans un projet intégré et de développement durable ;

Assurer des conditions convenables pour la lutte contre les aspects de défaillances sociales au niveau urbain et ce par l'arrêt de toutes les formes de marginalisation ;

Assurer la durabilité du processus du progrès en luttant contre les formes de détérioration des ressources vitales (l'eau, les forêts, les plages, les sites écologiques...);

La qualification de l'espace et l'amélioration de l'économie des agglomérations dans la perspective de renforcer les capacités compétitives de la ville, de sa zone d'influence, et le renforcement de ses capacités d'attraction et d'investissements ,

Le développement des outils et des mécanismes de gestion, basés sur la participation de tous les acteurs et les institutions, afin de garantir les conditions consensuelles et d'améliorer la productivité des politiques générales et sectorielles.

La mise a niveau entre donc dans le cadre d'une vision à long terme. Il est nécessaire de procéder par une hiérarchisation des priorités, et la distinction entre un projet à dimension stratégique, et ce qui touche à la gestion quotidienne.

III/ OBJECTIFS STRATEGIQUES ET AXES PRIORITAIRES DU PLAN D'ACTION :

L'élaboration d'une vision pour le développement de la ville, étape indispensable à l'établissement d'un plan stratégique, s'appuie sur les principes suivants :

- La vision est le produit d'une réflexion collective à laquelle doivent participer notamment décideurs politiques, autorités locales, tissu associatif et ONG, représentants du secteur privé et associations professionnelles, etc.
- La vision concerne le devenir de la ville mais en partant des aspirations, des attentes et des besoins de la population.
- La vision doit chercher le changement dans le respect des équilibres environnementaux, sociaux, etc.

Pour assurer son décollage économique et promouvoir son développement, la ville doit relever des défis d'ordre économique, humain et environnemental.

Objectif n°1 : Le secteur du tourisme comme locomotive

Le tourisme est incontestablement le vecteur de développement économique et social de Martil, il dépend de plusieurs facteurs :

- La sauvegarde de ce qui fait la richesse de la ville dans le domaine dont la plage, la forêt Taïfor et l'environnement contre la pollution (notamment par le traitement des eaux usées avant leur rejet ;
- L'encouragement de toute activité d'animation touristique (parcs d'attraction et de jeux, salles de spectacles, festivals...), pour sauvegarder et fructifier le capital attraction de la ville ;
- Résoudre en toute urgence le problème de circulation et de parking en été, par des réalisations progressives notamment l'ouverture de voies de contournement et l'aménagement (même sommaire) d'espaces de stationnement ;
- Promouvoir la ville en tant que centre balnéaire parmi les meilleurs du Maroc ;

Parmi les actions prioritaires pour l'animation touristique :

- Maintenir la foire foraine en exigeant l'amélioration de ses installations ;
- Renforcement de la propreté des plages et de la protection civile ;
- Activer l'ouverture des magasins de la corniche (ERAC) ;
- Sortir au plus vite le projet de parc d'attraction (rayonnement régional) ;
- Encourager les copropriétaires dans les ensembles résidentiels, à s'inscrire dans des structures d'exploitation de ces résidences par la location (allonger la saisonnalité) ;
- Encourager à la création d'équipements sportifs et de loisirs (tennis, piscines...) ;
- Organisation d'un festival d'été et d'autres activités culturelles (logo - thème).
- La réalisation de certains équipements constituant des besoins élémentaires des estivants (marchés, terrains et salles de sport, et divers services) ;
- Prévoir, à moyen terme, des équipements du type Aquaparc, zoo, grand aquarium...

➤ **Mesures**

1. Améliorer l'accessibilité par mer, air et terre - conditions préalables à une relance du tourisme régional. Cela passe par la construction d'une autoroute entre Tétouan et Sidi Yamani,
2. Relance de l'activité aéroportuaire de Tétouan
3. Requalifier l'offre hôtelière, il s'agit soit de convertir l'offre résidentielle en offre touristique avec des incitations fiscales (taxe sur les appartements vides); soit de créer de nouvelles capacités mieux intégrées, dédiées, sur le littoral.
4. Relancer les unités existantes en difficultés – par une restructuration urbaine visant à remplir les parcelles disséminées et limiter l'urbanisation des zones encore non construites.
5. Dresser un inventaire de l'offre chez l'habitant et les mobiliser autour d'une charte de qualité pour la mise à niveau de l'offre informelle (abattements ou subventions à l'amélioration de l'habitat) et son insertion progressive dans un régime plus régulier par des incitations fiscales.
6. Employer tous les moyens de la loi pour empêcher le mitage du littoral en dehors des zones identifiées.
7. Etablir un contrôle des prix des services pendant la saison; considérer une diminution de la patente et de la TVA (10%) sur les restaurants pour inciter à une meilleure maîtrise des prix.
8. Choisir, à terme, le créneau touristique à développer.
9. Valoriser la qualité du patrimoine culturel de Martil – travail sur les images passées et présentes de la ville.
10. Dans le cadre d'un plan d'embellissement de la ville envisager la création sur les grands axes d'une signalétique moderne; création d'un style régional pour les enseignes commerciales et la signalétique publique.
11. Prévoir une filière complète de formation aux métiers du tourisme au sein des organismes d'enseignement la formation d'assistants de tourisme pour les besoins touristiques de la région.
12. Création d'agences de voyage spécialisées dans le "package touristique" dans la région: chasse, archéologie, parcours des grottes, tourisme de découverte.
13. Choisir un concept de promotion générique pour la région,

➤ **Actions programmées**

1. Création de circuits touristiques
2. Réhabilitation des façades du centre ville
3. Création de nouvelles zones touristiques
4. Repositionnement touristique du littoral tétouanais

Objectif n°2 : La diversification des activités économiques et la promotion de l'emploi

Compter sur le tourisme comme locomotive ne veut pas dire négliger d'autres secteurs dont l'essor permet de diversifier les sources d'activité et de se prémunir de récessions éventuelles.

Parmi les mesures de diversification :

- La sauvegarde de la plaine (ou ce qui en reste) et l'encouragement de l'activité agricole et de l'élevage laitier. La réalisation de la ceinture verte prévue autour des zones urbaines et touristiques avec un contrôle sévère de la construction, sont les premières mesures dans ce sens ;
- L'accélération des procédures pour la réalisation du port de pêche projeté avec ses équipements d'accompagnement, et l'encouragement des pêcheurs à moderniser progressivement leurs moyens de production ;
- La réalisation d'une petite zone d'activité (telle que prévue dans le PA) comportant notamment des locaux pour jeunes promoteurs et constituant une place de regroupement de certaines activités nuisible en zones de résidence (mécanique, ferronnerie, menuiserie...) ;
- Encourager l'implantation dans la ville de certains métiers d'artisanat (même s'ils ne sont pas traditionnellement de la région), par des facilités de locaux et autres et création d'un village à terme ;
- La réalisation d'un grand marché municipal et des petits marchés de quartier. L'intérêt évident est de répondre à une demande locale et estivale, mais également la création d'emplois fixes. Ces projets sont généralement faciles à réaliser puisque auto finançables, par les attributaires des boutiques dans un cadre associatif.

➤ Mesures

1. Identifier les opportunités d'investissement dans la ville et créer une banque de projets fiables à mettre à la disposition des investisseurs.
2. Créer et dynamiser des relations économiques dans le cadre de la coopération décentralisée.(martil andalousi, martil région PACA)
3. Mettre à niveau les entreprises existantes.
4. Promouvoir la recherche-développement dans le cadre de partenariat université- secteur socioéconomique. Et développer la formation professionnelle et la formation continue.
5. Encourager la création d'associations professionnelles, les réseaux professionnels et le partenariat.
6. Renforcer la structuration des activités économiques et la transition de l'informel au secteur organisé. (création des PME, des micro crédits)
7. Favoriser les projets qui préservent l'environnement et la création d'emplois durables.
8. Créer et/ou améliorer des zones industrielles et zones d'activité.

➤ Actions programmées

1. Identification d'une zone industrielle

Objectif n°3 : L'environnement comme facteur d'attraction

La dimension balnéaire du tourisme est de plus en plus suppléer, de par le monde par d'autres fonctions touristiques dont le culturel, le paysager, le sportif, la découverte, le rural etc. mais le vecteur dans tous ces pôles d'intérêt, reste l'environnement sous toutes ses facettes. Préparer le futur touristique à Martil, et un cadre de vie de qualité pour ses habitants, dépend donc de la protection de l'environnement.

Différentes actions peuvent être entamées ou programmées, selon l'urgence et l'importance, parmi elles :

L'aménagement du bras mort de l'oued Martil, actuellement dépotoir et déversoir sauvages pour ordures et eaux vannes. Il ne s'agit pas de le remblayer mais de la garder comme plan d'eau, après dragage, curage, traitement chimique, mécanique et des aménagements de ses abords en chemins de promenade avec des bancs, plantés éclairés. L'opération n'est pas très coûteuse, elle peut constituer un autre pôle d'animation et attirer l'investissement par l'installation de commerces loisirs...

Dans le même esprit mais de façon plus sommaire devrait être traité la lagune de Oued El Maleh ;

Activer la programmation de la station de traitement. Un projet stratégique mais incontournable, sa réalisation dépend de l'assainissement global de Tétouan et Martil, mais pour lequel tous les ingrédients existent (études, organisme institutionnel pouvant pré-financer..) ;

Prévoir une campagne de plantation des arbres d'alignement sur les avenues et rues importantes (même non revêtues). Une action qui peut être jumelée avec la réalisation de la ceinture verte prévue par le PA et qui joue également un rôle de frein à l'urbanisation ;

Pour les ordures ménagères, il y a lieu d'abandonner définitivement la décharge de Taïfor (Cabo Negro). Il n'y a pas de site, dans le territoire de la commune apte à recevoir une décharge, aussi, la solution de l'utilisation de celle de Tétouan paraît être la plus appropriée.

Concernant le ramassage qui n'est pas généralisé aux zones d'urbanisation non réglementaire denses, des solutions adaptées doivent être expérimentées, tel que petits véhicules type Honda, charrettes ou brouettes avec des points de convergence récupération.

➤ **Mesures**

1. Contrôler la qualité micro-biologique des eaux de baignade en référence aux normes de la Directive européenne ;
2. dessiner les nouvelles stations d'épuration des eaux usées avec la possibilité de réutilisation d'eau pour éviter de la jeter directement en mer en perdant une ressource précieuse ;
3. chaque nouvelle action urbaine doit apporter des solutions «in situ» pour retenir les eaux pluviales «nouvelles» afin d'arrêter les effets d'imperméabilisation du sol ;
4. assurer une quantité suffisante d'eau, ainsi que la qualité, à l'oued Martil pour le convertir en un espace humide public;
5. établir un contrôle effectif des moustiques avec emploi de méthodes de lutte intégrée.
6. informer et sensibiliser les citoyens aux questions relatives à l'eau : entretien des équipements sanitaires ; différentes formes de réutilisation des eaux dans les ménages ; différentes méthodes d'économie d'eau ;
7. programmer des activités d'éducation à l'environnement sur le thème de l'eau, notamment dans les établissements scolaires;
8. vulgariser le mode de tarification du prix de l'eau;
9. développer la communication entre les services techniques et les associations (brochures, site web...);
10. étendre le réseau d'assainissement des eaux usées aux zones non équipées; par AMENDIS
11. impliquer le potentiel scientifique local dans les travaux d'expertise au niveau de la ville;

➤ **Actions programmées**

1. Réalisation de l'intercepteur des eaux usées par AMENDIS
2. Réalisation de la station de prétraitement.
3. Réalisation d'un émissaire en eau profonde
4. Aménagement du bassin versant de l'oued martil (phase études)
5. Réhabilitation de l'Oued martil (phase études)
6. Construction d'un barrage Oued Martil

Objectif n°4 : Qualification de l'espace urbain

L'amélioration du cadre de vie urbain à Martil est perçue différemment selon les estivants visiteurs, d'un côté, et les habitants et connaisseurs des réalités profondes, de l'autre. Car pour ces derniers, Il n'y a pas de qualification possible sans l'intégration des vastes sous quartiers qui entourent la ville, en plus du lifting général demandé par tout le monde. Parmi les recommandations concernant le premier volet :

- Inscrire de manière définitive, l'équipement primaire des quartiers insalubres, comme mission nécessaire et obligatoire des pouvoirs publics (collectivité et administration) ;
- Encourager la population à s'organiser en associations de quartiers, véritables partenaires actifs, ou principaux acteurs, dans toute opération de restructuration ;
- Réduire la taille des opérations pour mieux maîtriser leur gestion technique et sociale.

En ce qui concernant les aménagements urbains :

- Transformer certaines ruelles du centre ancien et du lotissement Karima, en rues piétonnes ;
- Construire un petit muret en pierres le long de la corniche avec des ouvertures régulières sur la plage ; Il permettra le drainage des gens sur ces passages équipés de points d'eau avant la sortie sur la corniche. Le muret constituera également un obstacle à l'ensablement de la route à chaque tempête ou vent d'Est.
- La création de places et l'aménagement de celles qui existent en places largement minérales comportant quelques arbres, des bancs et un éclairage adapté (Place de l'église, Karima, place du lotissement Rimal sur la corniche...).
- Des alignements d'arbres pour ombrager les rues et les parkings, et un mobilier urbain robuste et résistant aux intempéries.
- Créer de nombreux petits espaces verts, d'aménagement adapté à la population.
- Donner un intérêt à la qualité architecturale des nouvelles constructions (réglementation au niveau de la gestion urbaine, instaurant des concours pour les projets publics et programmes importants..).

L'objectif du projet urbain de la ville de Martil est la création d'une image futuriste de la ville. Ce projet s'inscrit dans le cadre du renforcement des fonctions de la ville qui sont : la fonction touristique et la fonction universitaire, ainsi que le traitement des problématiques spatiales déjà citées, tel que les problèmes de l'environnement des fonctions saisonnières.

➤ **Mesures**

1. La création d'un corridor vert pour sauvegarder les zones agricoles et maîtriser leur extension désordonnée vers les zones inondables ;
2. Le recasement du quartier "Diza" menacé par les inondations ;
3. L'aménagement et l'intégration du bras mort de L'Oued Martil en tant qu'élément naturel structurant le tissu urbain de la ville ;
4. L'aménagement d'une corniche liant la ville avec Cabo Negro en créant des liens avec les différents complexes touristiques et résidences secondaires situées au long du littoral ;
5. La création d'une zone de loisirs et d'activités touristiques dans la forêt ;
6. L'aménagement spatiale de la route secondaire liant entre martil et M'diq à travers la proposition des secteurs d'aménagement pour le vouer aux activités touristiques et économiques ;
7. L'aménagement et la création d'un nouvel axe urbain reliant la ville de Martil et la route nationale N° 13 et la proposition de nouvelles zones d'aménagement au long de cet axe.

8. La proposition d'un complexe universitaire qui englobe, en plus des facultés existantes, la faculté de médecine et les équipements universitaires nécessaires.
9. L'aménagement du centre ville et de l'axe urbain colonial en se basant sur une étude urbanistique et spatiale pour la réhabilitation des composantes architecturales que possède la ville et la création des axes d'activités et de loisirs ;
10. L'aménagement de l'entrée de la ville de Martil pour accompagner le projet de dédoublement ;
11. La liaison entre la ville de Martil à l'autre rive de l'Oued qui se situe sur le territoire de Azla, permettant de renforcer la communication entre la bande littorale de Tétouan et celle de Oued Laou.
12. L'aménagement des espaces de loisirs et de récréation ;

➤ **Actions programmées**

1. Réaménagement des places publiques
2. L'aménagement de l'ancien Far
3. Intégration des quartiers périphériques par des opérations de restructuration globale
4. Création de la nouvelle corniche de Martil
5. Création d'un centre piéton dans le centre ville
6. création d'une voie de liaison Martil Tétouan
7. création d'une zone nouvelle d'urbanisation 1500 hectares

Objectif n°5 : Voirie circulation et parking

A Martil, la voirie circulation constitue un des secteurs d'équipement les plus importants qui conditionne la continuité du rayonnement actuel de la ville et son essor touristique. Car développer la voirie c'est faciliter l'accès, la circulation et le séjour dans la ville.

Les axes importants qu'il est recommandé de réaliser ou renforcer sont de deux types :

- Les voies stratégiques :

Deux voies de contournement (décongestionnement par temps d'encombrement)

- La route de liaison Tétouan Martil (ouverture sur la mer) ;
- Le dédoublement de Tétouan Martil (grande influence pendant toute l'année) ;
- La transversale Colainord Golf (meilleure intégration de Martil au reste du littoral)
- L'extension de la corniche vers Azla (préparation du future et maîtrise du désordre actuel).

- Les voies de desserte et les urgences :

- Le renforcement d'une piste existante sur le tracé d'une voie de contournement (première étape);
- L'ouverture de certaines voies repérables dans les tissus denses (intégration et unité urbaine) ;
- L'entretien des voiries existantes (renforcement du programme en cours).

Concernant le parking qui pose un grand problème, principalement en été, il y a lieu de rétablir une défaillance dans la réglementation de construction qui n'oblige pas actuellement, l'intégration de places de stationnement, aux projets de logements.

Par ailleurs, des possibilités d'aménagement de parkings existent, le long de certaines voies et sur des terrains encore vides

➤ **Mesures**

1. Aménager les trottoirs
2. Aménager les places publiques
3. Entretien et renforcer le mobilier urbain
4. Assurer l'entretien et rénovation du système de signalisation verticale

5. Renforcer les voiries existantes et ouvrir de nouvelles voies
6. Construire des ponts et des passerelles pour une meilleure mobilité et articulation entre espaces urbains
7. Assurer des travaux de réhabilitation du réseau d'éclairage public
8. Réaliser un plan lumière de la ville
9. Renouveler et étendre le système d'éclairage public
10. Assurer la couverture de la ville par un système de signalisations touristiques

➤ ***Actions programmées***

1. Aménagement des trottoirs
2. Aménagement des places et jardins
3. Rénovation du système de signalisation verticale
4. Renforcement des voiries existantes
5. Ouverture de nouvelles voies
6. Travaux de réhabilitation du réseau d'éclairage public
7. Réalisation d'un plan lumière de la ville
8. Renouvellement et extension de l'éclairage public

Objectif n°6 : La mise en œuvre du plan de redressement et de relance du littoral

Dans la division spatiale du travail à l'échelle de la région, le littoral de Martil, bénéficie des avantages comparatifs significatifs pour la restructuration de la base économique de la zone sur la Consolidation du poids des activités touristiques et maritimes. Cette orientation suppose, dans une première phase, l'élaboration d'un plan de relance du littoral.

➤ **Mesures**

1. L'identification des zones susceptibles de constituer les pôles de développement des différents segments d'offre touristique, compte tenu des tendances du marché mondial ;
2. L'amélioration de l'accessibilité de la population au domaine public maritime ;
3. L'élargissement de l'espace mobilisable à des fins touristiques ;
4. Le développement et la modernisation du secteur de la pêche, avec l'élargissement des segments de production et l'introduction de l'aquaculture.
5. La réduction des diverses formes d'agression de la ligne littorale et des espaces de protection (traitement des berges des oueds, consolidation des dunes, aménagement des parcs urbains...).

➤ **Actions programmées**

1. création de nouvelles zone d'aménagement touristique
2. identification des zones touristiques

Objectif n°7 : L'épuration foncière et la gestion rationnelle de la réserve publique

Une des principales particularités de la zone réside dans le poids de la contrainte foncière quant on aborde la problématique de développement et d'aménagement de la zone. Tout le monde s'accorde à considérer la régularisation de la problématique foncière comme la véritable introduction à toute stratégie de promotion et de développement.

La problématique foncière, à l'échelle de la zone, se pose en des termes généraux suivants :

- Le faible taux d'immatriculation, ce qui réduit de la mobilisation rapide du foncier sur le marché, et la garantie, à travers le titre foncier de l'investissement ;
- Le fort morcellement, avec l'exécutif des parcelles, ce qui réduit des possibilités de voir émerger de grands projets d'investissement ;
- La délimitation, trop approximatif, des domaines privés et publics de l'Etat ;
- la lourdeur et le retard du processus d'immatriculation ;
- l'affectation des réserves foncières de l'Etat à coup par coup et en absence de toute stratégie globale d'aménagement et de développement ;
- l'importance de foncier collectif et la persistance des modes de sa gestion archaïques ;
- La forte inflation que connaît, compte tenu de ces diverses contraintes, du produit foncier, ce qui limite l'affectation d'une partie de l'épargne à des investissements productifs ;
- Le retard dans le traitement des litiges se rapportant au foncier par les tribunaux ;
- Le poids du foncier dont les enjeux et les équilibres locaux.

De ce qui précède, il est important de rappeler que la stratégie de redressement et de relance de l'économie et de la société à l'échelle de la zone, ne peut être dissociée de la solution de la problématique foncière. Celle-ci doit viser à rendre le produit foncier facilement mobilisable sur le marché et exempt de nombreuses oppositions et litiges qui entravent les grands projets d'investissement.

➤ **Mesures**

1. délimitation des domaines publics
2. délimitation des domaines forestiers

➤ **Actions programmées**

1. élaboration des études foncières

Objectif n°8 : La création d'une zone nouvelle d'urbanisation de 1500 hectares

La pression urbaine qui s'exerce aujourd'hui sur le littoral, les zones à risques de glissement et d'inondation, les terrains à potentiel agricole et l'occupation des domaines publics, sont autant de réponses informelles à un besoin objectif, lié à l'appropriation d'un logement. Le développement harmonieux de la ville ne peut se décréter par des simples règles de droit et des normes à respecter. La pression des besoins et les enjeux liés à l'appropriation de la rente foncière ont fait émerger des modes d'urbanisation qui mettent en cause la viabilité de nos villes et surtout la crédibilité des règles juridiques. Les déficits chroniques des services urbains et les pratiques courantes des municipalités quant au traitement des dossiers liés à l'urbanisme et à la construction font que le processus de dévalorisation de l'expérience locale s'aiguisse davantage.

L'accumulation des effets directs et induits, de ces processus, contribue au nivellement vers le bas des villes et réduit de leur capacité d'intégration et de compétitivité.

En outre, dans un contexte de transition économique qu'ont connu la région (d'une économie primaire à une économie de rente) et l'histoire spécifique de la zone, le mode de reproduction de l'élite est resté fortement dépendant de la dynamique et de la mobilité administrative. L'émergence d'une fraction d'entrepreneurs se fait très lentement, même si la logique dominante de ces derniers est encore marquée par le poids des économies spéculatives et de rentes qui structurent le tissu productif local.

La tendance au nivellement vers le bas est liée, ici plus qu'ailleurs, par l'absence de grands projets publics dans le domaine de l'urbanisme et de l'habitat ; projets qui contribueraient à la réponse à une fraction de la demande sociale, et susceptible de tirer vers le haut la qualité globale des projets et des intervenants.

Le choix des zones de localisation est dicté par les orientations des documents d'urbanisme et aussi par les tendances actuelles et une vue stratégique de développement de la ville de Martil.

➤ **Mesures**

1. Répondre à une partie de la demande qui se déploie d'une façon désorganisée et anarchique ;
2. S'adapter à l'évolution du marché, surtout pour ce qui est de l'habitat collectif ;
3. Contribuer à l'amélioration de la qualité globale de certains quartiers et tirer vers le haut l'ensemble du système urbain ;
4. Améliorer les taux de desserte en diverses infrastructures et équipements de base.

➤ **Actions programmées**

1. Etude de la nouvelle zone d'urbanisation

Objectif n°9 : Le Projet de réhabilitation et d'aménagement de l'Oued Martil

L'Oued Martil constituait, jusqu'à une date récente, le principal point d'attraction, d'animation et de loisirs des villes de Tétouan et de Martil, connaît aujourd'hui une diversité de dysfonctionnements ; notamment :

- Le fait qu'il joue le rôle du principal réceptacle des eaux usées des centres urbains (Tétouan et Martil et des quartiers industriels...) ;
- Zone de localisation d'une multitude d'unités industrielles qui déversent directement leurs déchets sans traitement préalable ;
- Une emprise urbaine sous-équipée et anarchique, même sur des espaces inondables ;
- La réduction progressive du couvert végétal par l'extension des constructions ;

Compte tenu de ces diverses formes d'agression, de la morphologie de la ville et de la nécessité de la qualification de l'espace urbain pour en faire le principal pont de développement dans le contexte de mondialisation et de la compétitivité, l'agence urbaine de Tétouan, avec l'appui des différents partenaires locaux (autorité locale, conseil régional, communauté urbaine, municipalités et départements techniques des différents ministères) a érigé « le projet de réhabilitation et d'aménagement de l'Oued » au rang d'axe principal d'intervention.

Les objectifs escomptés de ce projet sont multiples ; notamment :

- La contribution à la qualification de la ville de Tétouan et à la consolidation, de sa position régionale ;
- L'amélioration du cadre de vie urbaine de la population riveraine et de la population urbaine en général, par la valorisation de la composante environnementale ;
- L'intégration des quartiers sous-équipés au tissu urbain et l'amélioration de l'accessibilité de la population aux équipements et infrastructures de base ;
- La création des opportunités d'investissements dans le domaine d'animation et de loisirs ;
- La réhabilitation, à la longue, de la fonction fluviale dans l'organisation de l'espace urbain en l'articulant aux autres atouts physiques (littoral et montagne) et historique (Médina et vestige roumain de Tamuda) dont bénéficie la ville ;
- La protection de la population riveraine de la plaine de Martil contre les inondations

➤ **Mesures**

1. Le traitement du bassin versant de l'Oued Martil qui s'étend sur une superficie de 1200 km². Aujourd'hui seuls deux petits bassins (Nakhla et Arrouz) sont régularisés. Cette action est à inscrire dans une stratégie globale de la valorisation d'un des avantages comparatifs de la région ; à savoir le fait qu'elle constitue un véritable réservoir d'eau. Le développement de la fonction hydrique de la zone doit être promue au rang de la principale priorité dans le schéma Régional d'Aménagement du territoire.
2. l'amélioration de la qualité des eaux de l'Oued, par le développement des procédés les plus performants de la gestion des eaux usées (domestiques et industrielles). En effet, la réhabilitation et l'aménagement de l'Oued Martil (et l'amélioration de la qualité de la vie urbaine, en général) sont conditionnés par les solutions à apporter au problème d'assainissement.

3. Le curage et la restauration des cours d'eau sont l'objet de dépôts clandestins constituant des obstacles à l'écoulement normal de l'Oued.
4. La protection contre les crues, doit prendre en compte des régimes des pluies dans la zone et de sa topographie. L'objectif est de pouvoir protéger les quartiers et les infrastructures existants.
5. La valorisation et la consolidation des niches écologiques que représentent une partie des rives de l'Oued (parc de Tamuda à étendre pour en faire le principal espace d'aération et de récréation de la population de la ville et de sa périphérie) et la zone aval autour du centre urbain de Martil.
6. La délimitation des zones pouvant être affectées au développement d'un secteur d'animation et de loisirs
7. la définition des équipements et d'infrastructure d'accompagnement, de manière à faire des rives de l'Oued un des principaux centres d'animation de la ville de Martil.

➤ **Actions programmées**

1. étude de réhabilitation de l'oued martil
2. consultation dans le cadre de coopération internationale

Objectif n°10 : Le Plan vert de la ville de Martil et de son littoral

La qualification de l'espace urbain est aujourd'hui fortement conditionnée par la qualité de son environnement. Celui-ci consiste à préserver les ressources (plages, espaces agricoles, niches écologiques, couvert végétal, dunes ...) et à valoriser le paysage urbain. Le développement des parcs urbains

➤ **Mesures**

1. La réalisation des ceintures vertes, prévues dans les documents d'urbanisme (SDAU et plans d'aménagement). Celles-ci peuvent accueillir des structures légères d'animation);
2. Le traitement des berges des Oueds (Martil, Oued Lmalah, ...) ;
3. Le traitement de Lac de Martil pour le renforcement des niches écologiques (relais de migration des oiseaux et la préservation de la faune ...) ;
4. La création d'un éco-musé;
5. Le traitement en parc forestier, des portes d'accès de la ville
6. La création des espaces de jeux et de loisirs pour les enfants et le troisième âge
7. Le reboisement et la consolidation des dunes bordières ;
8. Le traitement et l'entretien des espaces vert et des jardins au sein du centre urbain ;
9. L'institution d'une campagne annuelle de reboisement des bassins versants;
10. Le reboisement des principaux axes urbains.

➤ **Actions programmées**

1. création d'un parc urbain de Martil

Objectif n°11 : Gestion et finances locales

Plusieurs indicateurs montrent qu'il est possible de mieux gérer le budget communal, principalement au niveau des recettes (recouvrement représentatif des taxes réglementaires et montage de projets financiers rentables).

Cette problématique des finances locales mérite une étude spécifique et scientifique, appuyée sur les données réelles décortiquées et débouchant sur des propositions d'amélioration concrètes. Une journée sur ce thème pourrait clôturer ce travail.

Parmi des exemples de recettes qui soulèvent des interrogations :

- Les taxes d'édilité, taxe urbaine et sur les terrains non bâtis constituent la première ressource de la commune (9,6 MDH soit 50%), alors qu'elles ne touchent pas la totalité du parc logements (environ 12000 en 2002) et des terrains vides du périmètre urbain ;
- La part de la TVA occupe la deuxième place parmi les ressources de la commune, cependant, elle est reculé constant par rapport au total des recettes ;
- Le total cumulé des autorisations commerciales est de 1350 environs, alors que le nombre des patentes payées (taxe qui revient à la commune) est de 677 ($\approx 0,5$ M DH) ;
- La Municipalité ne tire pas bon profit de certains biens : le camping, la location de commerces et logements (43 boutiques maisons et garages, pour 100 à 250DH/mois), et de l'exploitation des plages, parkings (près de 1000 places pour 60 à 80000 DH, comme prix de concession) et stationnement des véhicules de transport public.. etc ;
- Le secteur de transport peut constituer une ressource importante et permanente par :
 - L'application des arrêtés municipaux de taxation sur les moyens de transports desservant la Commune ;
 - La mise en place une gare routière, point de départ et d'arrivée des transporteurs, permettant le prélèvement des taxes sur le transport ;
 - L'aménagement de parkings, en mesure de répondre à la demande, surtout en été.

Au niveau du personnel de la commune qui regroupe 197 fonctionnaires répartis entre 22 services et bureaux, il constitue la première dépense et absorbe plus de 40% du budget (7,8 MDH en 2002).

Dans l'objectif d'améliorer le niveau du service, il serait nécessaire d'organiser des stages de formation qualification au profit des fonctionnaires et employés de la commune :

- Stage d'initiation à l'informatique - bureautique ;
- Comptabilité et gestion pour certains fonctionnaires ;
- Séminaires ou journées sur des thèmes ponctuels (droit d'urbanisme, l'environnement, la qualité urbaine, l'esprit citoyen...).

Dans le cadre de la SDV il faut cité l'élaboration d'un rapport sur les finances local par commune et le renforcement des capacités dans ce domaine.

➤ Mesures

1. Organiser des sessions de formation des élus et des cadres de la municipalité avec des modules tels que : planification stratégique, communication, prise de décision, facilitation, négociation, montage de projets, ...
2. Organiser des sessions de formation ciblées sur les besoins en renforcement des associations pour améliorer les capacités d'organisation et gestion interne en vue de rationaliser leur travail et de pérenniser leur existence face aux enjeux du changement politique, les capacités techniques en vue de développer des savoir-faire locaux et les capacités de financement de leur structure comme de leurs programmes.
3. Organiser des ateliers de débats et de réflexion sur les problématiques de développement de la ville avec l'ensemble des acteurs.

➤ **Actions programmées**

1- Formation des élus et du personnel communal

- Fiscalité
- Budget
- Réorganisation des services communaux et ressources humaines
- Système d'information communal
- Techniques de gestion des projets
- Planification stratégique
- Formation au profit des ONG
- Formation au profit des femmes

Objectif n°12 : Les mesures institutionnelles et fiscales d'accompagnement

Ces mesures sont introduites comme un des principaux moyens susceptibles de créer les synergies nécessaires pour rentabiliser les politiques publiques sectorielles et agir, dans le sens de leur dépassement, sur les principaux goulots d'étranglement. A signaler que dans l'identification de ces mesures, il a été tenu compte, que la promotion et le développement est indissociable de la volonté actuelle de Sa Majesté le Roi Mohamed VI et du gouvernement de créer les conditions de la consolidation de la dimension méditerranéenne du Maroc. En outre, elles sont à considérer comme des principales variables déterminantes dans la mise en œuvre des projets et actions exposés précédemment.

➤ **Mesures**

1. La création d'une société de gestion du littoral. Celle-ci aura pour mission :
 - la conception, le montage des différents projets et le suivi de leur réalisation ;
 - l'acquisition foncière et la constitution de la réserve nécessaire à la mise en œuvre des différents projets ;
 - la réalisation des équipements et infrastructures nécessaires au redressement et à la relance de l'activité du littoral ;
 - la prise en gestion des différents complexes quand ces derniers en font la demande ;
 - la contribution à la promotion des produits de la zone en relation avec les institutions spécialisées.
2. la création d'un fonds spécial dit « Fonds Oued Martil ». le fonds sera alimenté par la contribution des collectivités locales, les différents départements techniques des Ministères concernés, les subventions et dons provenant des fonds nationaux et/ou de la coopération internationale.
3. La conception et la reproduction des différents supports nécessaires à la promotion,.
4. La généralisation des avantages fiscaux dont bénéficie Tanger à l'ensemble de la Région tanger- Tétouan en conformité avec la promotion de la région au rang d'une collectivité locale.
5. La régularisation de la problématique foncière à l'échelle de la zone Nord et l'adoption des mesures de transition pour faciliter la mobilisation du foncier à des fins de développement.
6. L'élaboration d'un plan stratégique qui doit servir de base de référence pour la définition des programmes d'action annuelle et quinquennale, pour les différentes collectivités territoriales
7. L'amélioration des modes de management local (la bonne gouvernance)
8. La mise en place d'une banque de projets et l'institutionnalisation des journées portes ouvertes pour leur diffusion.
9. L'instauration des cycles de formation aux profits des cadres et des agents des collectivités locales pour assurer les conditions de modernisation de la gestion locale.
10. Création et la mise en place d'un compte d'affectation spéciale comme une solution aux multiples problèmes que pose l'habitat non réglementaire dans la commune de Martil

➤ **Actions programmées**

1. Création d'un compte d'affectation spéciale

Objectif 13 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir le développement humain

La promotion du développement humain avec ses différentes composantes n'est pas seulement une exigence sociale et éthique, elle est aussi une condition du développement économique qui ne peut être durable si des catégories de la population ne profitent pas de ses résultats.

L'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), lancée par le souverain, offre des opportunités considérables pour lutter contre les différentes formes de pauvreté et organiser les solidarités urbaines.

La stratégie de développement de Martil s'inscrit dans le cadre de cette initiative, fondée sur une vision de long terme, et vise la réalisation de ses objectifs au niveau de la ville.

➤ **Mesures**

1. Renforcer les branchements sociaux (eau, électricité).
2. Améliorer l'accessibilité aux services sociaux de base pour les populations démunies.
3. Promouvoir les activités génératrices de revenus (AGR) au profit des populations défavorisées.
4. Restructurer les quartiers sous équipés et mettre à niveau les programmes réalisés.
5. Organiser des campagnes ciblées d'alphabétisation et d'éducation non formelle en partenariat avec des associations.
6. Promouvoir l'approche genre et l'approche participative.

* ***Actions programmées***

1. Projets retenus dans le cadre de l'INDH
 - Construction d'un stade
 - Adduction à l'eau potable du quartier FUm Olek

IV/ . Programme de développement local du conseil communal de Martil

Dans le cadre des efforts déployés pour promouvoir la vocation touristique de la ville de Martil et favoriser son développement économique et social, le conseil municipal de Martil après délibérations communales a adopté une stratégie englobant plusieurs projets intégrés tendant à réaliser cet objectif.

Etat grande dans sa dimension, est large dans sa conception, cette stratégie nécessite un effort de financement considérable pour la concrétiser.

A cet égard, vu la limite de ses moyens financiers, cette municipalité souhaite l'appui des pouvoirs publics pour soutenir ses efforts.

De ce fait, la municipalité de Martil sollicite une subvention de financement d'un montant de 20.000.000,00 DH pour épauler la mise à niveau urbaine de la ville dont les effets ne peuvent qu'être positives pour la population locale.

Appelé à relever un double défi, celui du renforcement de la vocation touristique de la ville de Martil et celui de la promotion du développement économique et social de la population locale. Le Conseil municipal a décidé d'adopter des choix volontaristes visant la réalisation de cette finalité sur la base d'un projet urbain intégré définissant la stratégie à mener.

Certes, l'espace urbain devra refléter cette stratégie en projetant à court et moyen terme des actions ponctuelles et cohérentes qui demeurent primordiales pour la concrétisation de cet objectif.

Dans ce sens, à court terme, le conseil municipal a opté pour la réalisation d'un certain nombre de projets prioritaires, tels que :

L'aménagement de l'avenue Moulay et Hassan, depuis la place de la plage jusqu'au carrefour BMCE pour en faire un espace de promenade et de service. Ceci se fera en trois tronçons : le premier concernera la place de la plage jusqu'à l'avenue Almassira pour la création d'un nouveau pôle d'attraction et de loisirs, le second touchera la place de la mosquée jusqu'au siège de la municipalité et aura une identité culturelle et universitaire et le troisième à partir du marché centrale jusqu'au carrefour B.M.C.E pour en faire un espace commercial.

La rénovation et l'extension du réseau d'éclairage public qui est devenu vétuste, ce qui contribuera à l'embellissement du mobilier urbain d'une part, et permettra d'élargir la couverture à de nouvelles zones par l'éclairage public.

L'aménagement de la place de la citadelle, ce qui permettra non seulement de revaloriser le monument historique mais aussi par les équipements proposés, constituera un lieu de rencontres culturelles et de loisirs de haut niveau à l'échelle de la ville.

Le renforcement de la voirie de Martil (quartiers Karima – Hamama – Rmilat), ce qui contribuera à l'amélioration de l'infrastructure et l'embellissement de la ville.

la réalisation du prolongement de la Corniche. Ceci s'avère nécessaire pour le décongestionnement de cette dernière pendant la période estivale et lui permettra aussi une diversification au niveau des activités touristiques vu son emplacement attractif longeant la rive de l'oued el maleh et aboutissant sur la route de Cabo negro à proximité du golf club. Par ailleurs le prolongement de la corniche vers le village des pêcheurs permettra de la rallier à un nouvel axe routier donnant plus de fluidité pour la circulation vers Tétouan. Ce qui garantira par conséquent le dégagement de ressources fiscales supplémentaires que la municipalité peut investir pour améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants.

Il convient de rappeler dans ce sens qu'en dépit des efforts entrepris conjointement avec le ministère de l'habitat et de l'urbanisme pour la restructuration urbaine, la municipalité de Martil a déjà concrétisé des réalisations importantes initiant cette stratégie en loccurence :

- Voirie 1ère tranche : 10.000.000,00 DH.
- 2ème tranche : 10.000.000,00 DH
- Eclairage et aménagement de la corniche : 1.200.000,00 DH
- Edification d'une salle couverte en partenariat avec le gouvernement andalous : 7.500.000,00 DH
- Construction d'une piste d'athlétisme : lot de terrain + 200.000,00 dh

Par ailleurs, la municipalité de Martil a réservé des fonds pour la réalisation des projets prévus dans le cadre de cette stratégie notamment pour :

- L'éclairage public : 1.700.000,00 dh
- L'aménagement de la place de la citadelle : 1.200.000,00 dh
- l'extension et l'aménagement du marche centrale : 1.200.000,00 dh.

De ce fait la municipalité de Martil se trouve devant l'impératif de la recherche de nouvelles ressources financières pour s'élever au rang de cette responsabilité et ce défi.

A cet égard, conscient de la modestie de ses moyens financières propres et en vue d'introduire davantage de célérité dans le processus de programmation et de mise en place des projet prévus, le conseil municipal de la ville de Martil sollicite et espère des autorités compétentes l'octroi d'une subvention de financement d'un montant de 20 000 000.00 Dhs pour soutenir les efforts de cette municipalité dans ce sens.

A l'issue de tout ce qui a précédé, il est bien évident que la réalisation de ces différents projets renforcerait les atouts de la ville de Martil, ce qui ne manquerait pas d'en faire l'un des pôles touristiques les plus importants de la Wilaya de Tétouan et de capter par consolider ainsi la municipalité dans son rôle d'acteur majeur du développement socio-économique.

V/ Le cadre de mise en œuvre :

Dans le processus de mise en œuvre, il est important de tenir compte de deux principes fondateurs de toute stratégie de développement :

- La recherche d'un cadre adéquat de partenariat entre l'Etat et la région et/ou la province. Il s'agira d'un contrat- programme.

Le montage de celui-ci (planning de réalisation, plan de financement, participation et rôle de chaque intervenant) doit tenir compte des possibilités de développer des formes de partenariat sous forme du contrat entre l'Etat et les collectivités locales, à l'échelle de l'espace considéré.

VI/ Conclusion :

Le PDL doit être le résultat d'une volonté locale d'unir les moyens communs pour développer un territoire d'une manière coordonnée et appropriée. Afin d'accompagner ce programme, les acteurs locaux doivent s'organiser autour d'un programme souple pour un développement cohérent.

Dans le cadre du PDL, plusieurs commissions peuvent se mettre en place concernant les différents secteurs d'activités économiques notamment une commission concernant les problématiques urbaines. Il est important que pour ces commissions puissent exister et être forces de propositions en termes de projets de développement, les professionnels soient présents. Des réunions de réflexions sur les mesures à mettre en place dans le cadre d'un PDL sont indispensables.

Dans cette étape du PDL, , et avant l'élargissement de la concertation à la société civile et aux différents acteurs de la ville, un certain nombre de recommandations groupées suivant les axes saillants, peuvent être retenues :

1. Le secteur du tourisme comme locomotive.
2. La diversification des activités économiques et la promotion de l'emploi.
3. L'environnement comme facteur d'attraction.
4. Qualification de l'espace urbain.
5. Voirie circulation et parking.
6. Gestion et finances locales.